Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT # 155-2020

AVIS est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson :

QUE le *Règlement # 155-2020 relatif aux mesures d'allègement des charges des contribuables par l'effet de la pandémie COVID-19 – réduction des taux d'intérêt et pénalités et modifiant les règlements décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations, et les dispositions concernant la facturation et le nombre de versements pour l'année 2020 et les années antérieures* a été adopté selon la procédure suivante :

Dépôt du projet de règlement et avis de motion : 1er avril 2020
Présentation du règlement : 1er avril 2020
Adoption du règlement : 14 avril 2020
Entrée en vigueur : 16 avril 2020
Application : 1er avril 2020

QUE compte tenu de la pandémie à la COVID-19 et la fermeture exceptionnelle du bureau municipal, ce règlement peut être consulté en ligne en tout temps sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com. Le règlement # 155-2020 entrera en vigueur conformément à la Loi suivant la publication du présent avis.

QUE depuis le 1er avril 2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 16 avril 2020.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai diffusé l'avis public ci-haut concernant les sujets précités sur le site Internet municipal. De plus, une copie dudit avis a été affichée par la soussignée au babillard extérieur à l'hôtel de ville à la date précitée.

Judith Saint-Louis

Ce _____